



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

développement

Question écrite n° 85532

Texte de la question

M. André Chassaigne interroge Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports, chargée de la politique de la ville sur la participation de l'auto-réhabilitation accompagnée dans les nouveaux projets de rénovation urbaine. L'auto-réhabilitation accompagnée (ARA) est une démarche associant les familles tout au long du processus de rénovation. Ainsi, elles sont associées aux techniciens dès l'élaboration du projet. L'investissement de chacun est formalisé par un contrat fixant la participation des familles tant au niveau de la main d'œuvre que de l'achat des matériaux. Cette démarche a avant tout un caractère social et doit être un gage d'amélioration des conditions de vie. Elle bénéficie par ailleurs du soutien du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports. Cependant, l'association nationale des compagnons bâtisseurs craint que les très prochaines décisions du conseil d'administration de l'agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU) n'intègrent pas cette démarche dans les nouveaux projets de rénovation urbaine, la limitant aux seuls contrats de ville. Il lui demande son intervention pour que l'auto-réhabilitation accompagnée soit prise en compte dans l'ensemble des projets de rénovation urbaine.

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85532

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Politique de la ville

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 juillet 2015](#), page 5562

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)